

Boumerdes, le 22 mars 2021

ANNONCE

Nous, membres de la commission de logement des enseignants de Boumerdes, avons le plaisir d'informer nos chers enseignants demandeurs de logement de fonction que le délai d'actualisation des dossiers a été prolongé jusqu'au **08 avril 2021**. Cette annonce s'adresse aussi aux enseignants n'ayant pas déjà déposé leurs demandes et souhaitant le faire. Le dossier à fournir est constitué des documents mentionnés en bas de l'annonce (voir pièces à fournir en bas de l'annonce). Le dépôt des dossiers doit s'effectuer au niveau du bureau des juristes au rectorat.

Commission de logement

Pièces à fournir (logement de fonction)

- Demande manuscrite.
- Acte de naissance de l'intéressé.
- Fiche d'état civil (Fiche individuelle pour les célibataires et familiale pour les mariés).
- Certificat de résidence.
- Arrêté de nomination.
- Arrêté de nomination dans le grade actuel.
- Dernier diplôme obtenu.
- Arrêté de nomination du conjoint universitaire.
- Déclaration sur l'honneur (imprimé joint imprimable depuis le site de l'UMBB), à actualiser dans l'année en cours pour tous les cas.
- Attestation de non bénéficiaire de logement délivrée par les ex-employeurs (pour les employeurs ayant déjà exercé) (imprimé joint imprimable depuis le site de l'UMBB).
- 3 photos.
- L'ancienneté dans tout autre secteur après diplôme universitaire doit être justifiée par un certificat de travail et le diplôme universitaire.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA-BOUMERDES
COMMISSION DE LOGEMENT

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) M^r, M^{me}, M^{elle}

Né (e) le à

Postulant à attribution d'un logement de fonction à l'Université
de Boumerdes ;

Déclare sur l'honneur n'avoir jamais bénéficié d'un quelconque
logement de fonction dans un établissement de l'enseignement
supérieur ou autre secteur public, et ne posséder en toute
priorité, en mon nom ou au nom de mon conjoint, ni logement
ni autre habitation.

Fait à, le

Visa et Services de l'APC

Signature

**ATTESTATION DE NON ATTRIBUTION DE
LOGEMENT DU POSTULANT**

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Chef de l'établissement :

Atteste que :

M^r, M^{me}, M^{elle} :

Fonction :

Structure :

Date de 1^{ere} installation :

Date de fin d'installation :

Postulant pour l'attribution d'un logement de fonction de l'enseignement supérieur n'a jamais bénéficié d'une quelconque habitation ou d'un lot de terrain attribué par l'établissement que je dirige et ce depuis la date de son installation jusqu'à sa libération.

Fait à le

Le Chef de l'établissement

(Cachet et griffe)

Les faux et usage de faux sont punis par la loi conformément aux dispositions du Code pénal de 1987, notamment ses articles 8, 14 et 222.

NB : Il est remis autant de formulaires au postulant que de mutations.